

ENSEMBLE ET INFORMÉS 10/2021

Chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires,

Nous espérons que notre message vous trouve en bonne santé.

Chiffres clés au 31 octobre 2021



115.30%

DEGRE DE COUVERTURE
NON-AUDITE



9.04%

PERFORMANCE NETTE
NON-AUDITEE

Situation sur les marchés financiers

L'inflation reste élevée aux Etats-Unis et en Europe. Les coûts de l'énergie ainsi que les perturbations des chaînes d'approvisionnement y contribuent de manière sensible. L'augmentation importante des prix de production en Chine, plus de 13%, ne laisse pas entrevoir une baisse rapide de la pression inflationniste dans les économies développées. Les taux d'intérêts obligataires étant finalement restés assez stables, le niveau atteint par les taux réels à 10 ans avoisine les -4.7% aux Etats-Unis, un record depuis 1975.

Ces conditions restent, pour l'instant, favorables aux marchés des actions, qui continuent de battre des nouveaux records. Certains secteurs liés aux énergies renouvelables ont le vent en poupe après la tenue de la COP26, même si celle-ci n'a pas débouché sur des résultats spectaculaires. Les sociétés industrielles suisses ont également annoncé, dans l'ensemble, des résultats convaincants qui ont dopé leur cours en bourse.

L'évolution des marchés durant ces dernières semaines confirme une tendance établie depuis plusieurs mois, à savoir le décrochage des marchés émergents, emmenés par la Chine, qui sont clairement à la traîne des pays occidentaux. L'exposition directe de Copré à ces marchés est toutefois limitée (moins de 5% de l'allocation actuelle).

Performance

La performance indicative des actifs de la Fondation au 31 octobre 2021 s'élève à 9.04%.

Un résultat clairement supérieur à l'indice UBS de toutes les caisses de pensions qui affiche un niveau de 6.72%, respectivement 6.57% pour les caisses de plus de 1 milliard.

Au 19 novembre 2021, la performance indicative de Copré a encore progressé et affiche un résultat provisoire de 10.2%.

La sécurité et la stabilité à long terme en point de mire

Afin de garantir un 2e pilier stable et capable d'offrir une sécurité financière offrant des prestations généreuses et équitables à l'ensemble de ses assurés, des réformes sont nécessaires.

L'enlèvement du processus de réforme politique « Prévoyance Vieillesse » entraîne un cofinancement des rentes de vieillesse de la part des assurés actifs au profit des futurs rentiers. Cette solidarité intergénérationnelle, volontaire dans le 1^{er} pilier (AVS-AI), n'est pas souhaitée dans le 2e pilier.

Une redistribution intergénérationnelle n'est plus défendable à long terme car elle favorise une petite partie des assurés (les futurs rentiers) au dépend des autres bénéficiaires de Copré.

Afin de garantir une répartition équilibrée des prestations de Copré, nous avons donc décidé de poursuivre l'adaptation des taux de conversion.

Comment le taux de conversion est-il adapté ?

A partir de 2024, le taux de conversion à l'âge légal de la retraite diminuera de 0.2% par an jusqu'en 2026.

Taux de conversion en cas de retraite ordinaire :



Cette politique a pour dessein d'offrir un équilibre adéquat entre les intérêts des assurés actifs et ceux des futurs rentiers de la Fondation.

Vous trouverez, dès le 1er décembre 2021, des informations plus détaillées et une FAQ sur notre site www.copre.ch.

Nos assurés seront informés personnellement lors de la publication de leur certificat de prévoyance durant le premier trimestre 2022. Ils recevront à cet effet une fiche d'information détaillée.

Avec cette adaptation, la Fondation réduira le financement intergénérationnel et ainsi permettra une allocation plus équitable des bénéfices de la Fondation réalisés grâce aux performances des placements. Cette distribution passera par une augmentation de la part des rendements des placements dédiés aux intérêts rémunérateurs crédités sur les avoirs de vieillesse de tous les assurés actifs.

Ces décisions reflètent la volonté toujours affirmée de Copré de maintenir un niveau de sécurité important et d'offrir à l'ensemble de ses assurés et entreprises affiliées des prestations et des qualités de service des plus élevées.

Taux d'intérêt minimal

Le Conseil fédéral maintient à 1 % le taux d'intérêt rémunérateur minimal appliqué dans la prévoyance professionnelle l'année prochaine. Il en a décidé ainsi lors de sa séance du 3 novembre 2021. Ce taux détermine l'intérêt minimal auquel doivent être rémunérés les avoirs de vieillesse du régime obligatoire conformément à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

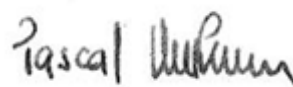
Pour le Conseil fédéral, baisser le taux minimal n'est pas justifié au vu de l'évolution favorable des marchés financiers. De même, la faiblesse des taux d'intérêt et les perspectives de rendement modérées ne plaident pas pour une augmentation.

Avec une moyenne de 2.28% sur 10 ans, Copré a pour habitude de distribuer un rendement plus généreux sur les avoirs de vieillesse. Le taux de l'année 2021 sera communiqué durant le mois de janvier 2022.

Nous vous transmettons, chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires, nos cordiaux messages. Merci de votre confiance et prenez bien soin de vous !



Claude Roch
Président du Conseil de fondation



Pascal Kuchen
Directeur général